



## LES FAITS MARQUANTS DES REUNIONS OFFICIEUSES DES SB-13 DE LA CCCC JEUDI 7 SEPTEMBRE 2000

Les délégués près des réunions officielles précédant les SB-13 se sont réunis en session Plénière pour faire le point des progrès réalisés. Ils se sont également réunis pour procéder à l'examen des mécanismes: de l'Article 4.8 et 4.9 de la CCCC et de l'Article 3.14 (effets adverses) du protocole; du respect des obligations; du renforcement des capacités; du transfert des technologies; de l'utilisation des sols, des changements intervenus dans l'utilisation des sols et de la foresterie (LULUCF); des politiques et mesures (P&M); et des lignes directrices relevant des Articles 5 (questions méthodologiques), 7 (communication des informations) et 8 (revue des informations) du Protocole.

### LA PLENIERE

Les délégués se réunirent en Plénière pour entendre lecture de brefs rapports sur l'état d'avancement des travaux par les Président des groupes officieux. Le Président du SBI, Ashe, remercia les délégués et les Présidents des groupes pour leur travail constructif. Le G-77/CHINE exprima l'espoir de voir les domaines de convergence continuer à émerger durant le SB-13, et souligna la nécessité de parvenir à un paquet de décisions équilibré à la CdP-6. Le délégué des ETATS-UNIS se déclara "quelque peu inquiet" quant à la lenteur du rythme des progrès dans certains groupes, et appela à la concentration des efforts pour la poursuite des progrès.

### LES REUNIONS OFFICIEUSES

**EFFETS ADVERSES:** Les participants procédèrent à l'examen du chapitre du texte des Coprésidents consacré à l'impact de la mise en application des mesures de réponse. Au sujet du développement et de la diversification économique, le délégué des ETATS-UNIS suggéra l'insertion d'une référence spécifique au soutien des pays les moins avancés. Au sujet de la question des ateliers futurs, les délégués soulignèrent la nécessité pour ces derniers d'être clairement focalisés. SAMOA, appuyé par l'UE, BELIZE et la JAMAÏQUE, remit en question l'utilité des indices de vulnérabilité. Par contre, l'EGYPTE y apporta son soutien.

Au sujet du chapitre consacré à l'Article 3.14 du Protocole, le délégué des ETATS-UNIS, avec l'UE et plusieurs autres pays industrialisés, nota qu'il traitait principalement de l'impact des mesures de réponse, et suggéra de le fusionner avec le chapitre précédent qui traite directement de ce même sujet. Le G-77/CHINE, L'ARABIE SAOUDITE et un certain nombre d'autres pays en développement réitérèrent leur proposition appelant à deux projets de décisions séparés, l'une pour l'Article 4.8 et 4.9 de la CCCC et l'autre pour l'Article 3.14 du Protocole. BELIZE, au nom de l'AOSIS, déclara que ces clauses ne couvraient pas les préoccupations qui sont les siennes. L'Australie, la Pologne, les ETATS-UNIS, l'UE et d'autres Parties visées à l'Annexe I firent part de leurs réserves au sujet du paragraphe invitant les Parties visées à l'Annexe I à fournir des données, entre autres, sur les imperfections existant dans le marché et les subventions accordées dans le secteur de l'énergie. L'ARABIE SAOUDITE plaida en faveur du maintien du paragraphe.

**MECANISMES:** les Parties entamèrent les discussions autour du texte consolidé. Le G-77/CHINE appuya l'idée d'avoir deux décisions séparées avec des chapeaux individuels au sujet des trois mécanismes. Le CANADA, l'UE et d'autres pays visés à l'Annexe I

souhaitèrent avoir trois décisions avec un seul chapeau. Le G-77/CHINE, contré par le CANADA, la NOUVELLE ZELANDE, l'UE et les ETATS-UNIS, plaida pour l'application des rigueurs du MDP au mécanisme de mise en œuvre conjointe (JI). Le G-77/CHINE souligna la nécessité de traiter de la nature et de la portée des mécanismes. Le CANADA, tout en admettant le caractère central de l'Article 3 (Principes) de la CCCC, mit en garde contre la tentative d'aller chercher trop loin dans la nature et la portée. L'UE mit en garde contre toute tentative de définir de nouveaux principes. Le G-77/CHINE, contré par les ETATS-UNIS, encouragea l'idée d'avoir un fonds d'adaptation assorti à l'ensemble des trois mécanismes.

Les Parties procédèrent ensuite à la revue du projet de décision concernant les lignes directrices devant encadrer la mise en application de l'Article 6 (JI) du Protocole. SAMOA, au nom de l'AOSIS, contré par la NORVEGE, la POLOGNE et le CANADA, proposa la suppression de la référence à ces dernières comme étant "des lignes directrices." Le délégué des ETATS-UNIS, contré par l'AOSIS, proposa que la révision de ces lignes directrices se fasse par voie de consensus. Les Parties ne parvinrent pas à s'accorder sur le point de savoir s'il fallait ou non retenir le libellé appelant à l'équité, à la globalité, à la transparence, au caractère effectif des changements climatiques, à la fongibilité et, au partage des bénéfices.

**ARTICLES 5, 7 & 8 DU PROTOCOLE:** Les délégués poursuivirent leurs débats autour des lignes directrices devant encadrer l'Article 7.1 (inclusion des compléments d'information dans les inventaires annuels). Le délégué des ETATS-UNIS, contré par l'UE et l'Australie, proposa la suppression du chapitre consacré aux ajustements conformément à l'Article 5.2 (ajustements), affirmant que la question des rapports doit relever de la responsabilité de l'équipe d'évaluation et non de celle de la Partie. SAMOA nota le travail effectué par le groupe chargé du respect des obligations sur la question du concept de la période effective, et souhaita voir le groupe chargé des Articles 5, 7, et 8 prendre en considération les contraintes techniques posées.

Au sujet de l'Article 7.2 (inclusion de compléments d'information dans les communications nationales), les ETATS-UNIS, la NORVEGE, l'ARABIE SAOUDITE et l'ALLEMAGNE remirent en question le calendrier de la soumission des communications nationales et le chapitre où ce point devait être abordé. Au sujet des registres nationaux, le délégué des ETATS-UNIS identifia l'importance des discussions menées autour des mécanismes pour les travaux de ce groupe.

L'ARABIE SAOUDITE suggéra que les communications nationales des Parties visées à l'Annexe I englobent une évaluation de l'étendue de l'assistance apportée par les projets particuliers du MDP aux Parties non visées à l'Annexe I dans la réalisation du développement durable. La NORVEGE, appuyée par la NOUVELLE ZELANDE, l'Australie et les ETATS-UNIS, déclara que cela n'était pas réaliste.

**RESPECT DES OBLIGATIONS:** Les délégués poursuivirent leur délibération autour des propositions des Coprésidents. Au sujet de la soumission de questions à l'organe chargé du respect des obligations, le G-77/CHINE déclara que des questions touchant au respect des obligations pouvaient être soulevées par une Partie, à propos d'elle-même ou à propos d'une tierce Partie. Le délégué des ETATS-UNIS déclara qu'une Partie donnée ne doit être en mesure de référer des questions au sujet du respect des obligations d'une tierce Partie qu'à la branche chargée de la facilitation.



L'Australie indiqua que hormis les questions soulevées dans les rapports des équipes d'experts chargées de l'évaluation (EEE) des rapports, d'autres questions peuvent être posées par une Partie, mais uniquement à propos d'elle-même. Le G-77/CHINE mit en exergue le rôle des EEE et suggéra que les liens entre la CdP et les EEE soient pris en ligne de compte. L'UE, contrée par la CHINE, appuya l'idée de conférer un rôle au Secrétariat de la CCCC. L'ARABIE SAOUDITE, appuyée par les ETATS-UNIS, souligna la nécessité de refléter dans la disposition, l'Article 8(3) (soumission des rapports des EEE à la CdP/RdP) du Protocole.

Au cours de l'examen préliminaire des questions, le G-77/CHINE déclara que les fonctions envisagées à ce stade consistaient à s'assurer que la question sera soutenue par des données suffisantes et à orienter le cas vers une branche particulière. La représentante ajouta que cette tâche devait être entreprise par la plénière du comité chargé de la question du respect des obligations. Le ROYAUME-UNI déclara que le processus d'examen sélectif doit être simplement un stade organisationnel visant à s'assurer que les cas seraient transmis à la branche pertinente. L'orateur suggéra la mise en place d'un bureau du comité chargé du respect des obligations, comportant deux membres représentant les branches de facilitation et de mise en application, pour l'accomplissement de cette fonction. La FEDERATION DE RUSSIE suggéra que toutes les questions puissent aller automatiquement à la branche chargée de la facilitation. Le délégué des ETATS-UNIS déclara qu'il devrait y avoir deux fonctions, l'une ayant rapport avec l'allocation et l'autre ayant trait à la substance. La fonction d'allocation serait menée par le bureau de l'institution chargée du respect des obligations, et l'examen de fonds qui n'interviendrait forcément qu'aux cas transmis à la branche chargée de la mise en application, serait entrepris par cette dernière.

**RENFORCEMENT DES CAPACITES:** Les participants entamèrent l'examen de la révision de texte du Président sur le thème du renforcement des capacités dans les pays en développement. En réponse à une demande du G-77/CHINE sur le moment prévue pour la considération du projet de décision concernant le renforcement des capacités, le Président Ashe attira l'attention sur la décision 10/CP.5 qui appelle les Parties à synthétiser, au cours des SB-12, les éléments du cadre préliminaire devant servir au renforcement des capacités, pour considération aux SB-13. L'orateur indiqua qu'un groupe de contact sera établi au cours des SB-13 pour entamer les délibérations autour du projet de décision. L'UE, les ETATS-UNIS et le CANADA soulignèrent le besoin de s'assurer de la cohérence avec les aspects du renforcement des capacités examinés dans les discussions sur le transfert et l'adaptation des technologies.

Au sujet des objectifs visés, l'UE souhaite savoir quel processus d'évaluation serait établi. Le G-77/CHINE souhaite savoir sur quelle base s'effectuera cette évaluation et si cela constituerait une exigence additionnelle au niveau de l'établissement des rapports. L'Australie déclara que le renforcement des capacités doit viser la facilitation du suivi et de la mise en œuvre.

Au sujet des projets de démonstration, le G-77/CHINE déclara que ces derniers n'étaient pas cruciaux pour l'identification des besoins, soulignant que des données suffisantes ont déjà été soumises à cette fin. L'UE déclara que si les projets de démonstration sont utiles, des enseignements doivent être tirés des activités existantes. L'orateur souligna l'importance de l'approche basée sur les résultats. L'Australie mit en relief la nécessité d'instaurer un environnement favorable pour le renforcement des capacités.

**TRANSFERT DES TECHNOLOGIES:** Les participants examinèrent les chapitres consacrés aux informations technologiques et aux environnements favorables du texte sur le cadre devant être établi pour faciliter la mise au point et le transfert des technologies. Ils entendirent des présentations faites par le Secrétariat de la CCCC concernant le cadre possible devant régir le système du transfert des technologies, et par le représentant de la "Climate Technology Initiative" au sujet du site web consacré à cette initiative.

Le G-77/CHINE souligna l'obligation des Parties de soumettre des informations sur la manière dont elles sont en train de mettre en application leurs engagements. Au sujet de la collecte d'informations concernant les besoins technologiques et la disponibilité des technologies, la représentante souleva la question de savoir comment les Parties facilitaient l'accès aux technologies et sous quelles conditions. Le KENYA suggéra que les pays qui ont soumis leurs communications nationales puissent conduire les évaluations de leurs besoins en matière de technologies, notant que les secondes communications nationales pouvaient ne pas avoir lieu avant 2006. Avec le G-77/CHINE, l'oratrice nota avec préoccupation que le FEM est en train d'accorder des fonds pour l'évaluation des besoins technologiques au lieu des communications nationales.

La NOUVELLE ZELANDE appuya, en principe, le concept d'un mécanisme d'échange d'information et mit en relief l'importance de l'utilisation des institutions disponibles. Le délégué des ETATS-UNIS signala les limitations inhérentes à la prévision de guichets uniques et plaida pour la mise en place d'un mécanisme d'échange d'information à caractère international plutôt de régional ou sous-régional. La CHINE, le PEROU et la MALAISIE encouragèrent le mouvement vers l'avant en se focalisant sur des mesures pratiques.

**LULUCF:** Luiz Gylvan Meira Filho, de l'Agence Spatiale Brésilienne, décrit les implications des différentes approches de l'inclusion des LULUCF sur la capacité des Parties à atténuer les changements climatiques tel que requis en vertu du Protocole. Il nota le prélèvement temporaire actuel du carbone dans la biosphère due aux effets naturels, et affirma que dans le cadre d'une approche basée sur la comptabilité intégrale du carbone, les pays visés à l'Annexe I seraient autorisés à émettre davantage que dans un scénario où aucun changement ne serait apporté. Les délégués devaient ensuite poursuivre leurs discussions autour du texte de compilation des données et informations spécifiques aux pays, soumises par les Parties. L'UE nota les lacunes existant au niveau des données soumises, soulignant que les données étaient d'un apport crucial au processus de négociation. L'Australie nota que les pays visés à l'Annexe I avaient la capacité d'effectuer des mesures adéquates du carbone, et que la qualité de ces mesures était en progression continue. Le Coprésident Thorgerisson résuma ensuite le travail accompli jusque là, puis identifia les principaux points non encore résolus, notamment: la séparation des effets induits par l'homme des prélèvements naturel de carbone; le package des activités additionnelles éligibles en vertu de l'Article 3.4; et les limites des crédits et des débits.

**POLITIQUES ET MESURES:** Le Coprésident Richard Muyungi (Tanzanie) introduisit le projet de conclusions et les éléments du projet de décision sur "les meilleures pratiques" en matière de politiques et mesures (P&M). Le G-77/CHINE demanda au Coprésident de reporter la discussion du projet de texte, en attendant son examen interne au sein du G-77/CHINE. Les Parties présentèrent leurs commentaires généraux ayant trait, entre autres: à la poursuite des travaux dans le futur; à l'évitement de toute référence aux questions en cours d'examen dans d'autres groupes; et à l'idée de s'assurer que les résultats seraient focalisés sur l'aide à la mise en application des dispositions de l'Article 2 (P&M) du Protocole.

### DANS LES COULOIRS

Les délégués ont fait des commentaires sur l'ironie du moment choisi pour la grève des transports en France. La présence dans un certain nombre de sessions en a été affectée, jeudi, et certains se sont livrés à des conjectures quant à l'éventuel impact que ces grèves pourraient avoir sur l'arrivée de délégués clés et de la manière dont cela viendrait exacerber la lenteur du rythme des délibérations. Plusieurs observateurs ont suggéré que la grève posait la question suivante: le public est-il vraiment prêt à payer le prix des politiques climatiques ?

### A SUIVRE AUJOURD'HUI

**EFFETS ADVERSESES:** Ce groupe se réunira à 10h dans l'Amphithéâtre pour reprendre les discussions autour de l'Article 3.14 du Protocole.

**ARTICLES 5, 7 & 8:** Ce groupe se réunira à 10h et, de nouveau, à 17h dans le Salon Pasteur pour poursuivre l'examen de l'Article 7.

**RENFORCEMENT DES CAPACITES:** Ce groupe se réunira à 12h dans la Salle Rhône 3B pour examiner le sujet des pays en transition économiques, puis se réunira, de nouveau, à 17h dans l'Amphithéâtre pour discuter du renforcement des capacités en faveur des pays non visés à l'Annexe I.

**MECANISMES:** Ce groupe se réunira à 15h dans l'Auditorium Lumière pour parcourir le texte et discuter de l'ensemble des aspects des mécanismes, notamment de leur nature et de leur champ d'action.

**LULUCF:** Les délibérations se poursuivront à 15h dans l'Amphithéâtre.

**RESPECT DES OBLIGATIONS:** Les délégués examineront les procédures devant être adoptées par l'organe chargé du respect des obligations, à 19h30, dans l'Amphithéâtre.

**TRANSFERT DES TECHNOLOGIES:** Les débats reprendront à 19h30 dans le Salon Pasteur.